

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Bourgsässel à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de démolition. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu : **Bourgsässel**  
Début : **Lundi 6 juin 2022 à 08h00**  
Fin : **Vendredi 8 juillet 2022 à 17h00**  
Motif : Travaux de démolition  
Règlement : GRE-138-2022

---

Grevenmacher, le 3 juin 2022

La secrétaire communale adjointe,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

  
Carole Clemens



Le bourgmestre,

  
Léon Gloden